



CCRF &

ACTUALITES

2026 – n° 8

27 avril 2026

FORMATION SPÉCIALISÉE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL.

RÉUNION DES 20, 21, 22 ET 23 AVRIL 2026

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35), Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion organisée en distanciel, était présidée en l'absence du chef du SCL Thierry Picart, par Nadine de Bellis, responsable RH, assistée de Myriam Weens, RDSSE, du Docteur De Lescure, médecin du travail au L75, de Mme Johanne BIRON-SABINE, assistante de service social à SRH3 et de Marius Cronopol, ISST référent.

Le secrétariat de la formation spécialisée (FS) est assuré par Stéphanie Battesti (pôle RH) et Ingrid Marchal (Solidaires).

La responsable RH souhaite revenir sur l'ordre du jour et propose les modifications suivantes :

- L'approbation du procès-verbal de la séance des 3 et 4 décembre 2025 est déplacé au jeudi 23 avril 2026
- L'intervention de Qualisocial est reportée au jeudi 23 avril 2026 à 13h30
- Le DUERP/PAP du laboratoire de Strasbourg sera examiné le mercredi 22 avril 2026 en remplacement du laboratoire de Marseille qui sera vu le jeudi 23 avril 2026.

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclaration liminaire. Aucune déclaration liminaire n'est proposée par les syndicats.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2025

En prenant en compte les modifications demandées par un des syndicats, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres de la FS.

 @cfdtccrfscl

 @cfdtccrflaboratoires

EXAMEN DU TABLEAU DES SUITES DONNÉES DE LA FS-SSCT DES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2025

Le tableau des suites a été parcouru en séance. La plupart des actions ont été correctement menées, deux sont en cours de réalisation.

Lors des discussions sur l'exercice d'évacuation du laboratoire de Lyon, la RSSE a évoqué la mise en place d'un nouveau cheminement pour accéder au point de rassemblement par l'ensemble du personnel du laboratoire. L'information leur sera transmise lors du prochain exercice d'évacuation.

La **CFDT** a demandé à ce que la copie du document montrant le nouvel accès au point de rassemblement soit transmise aux membres de la FS et la direction du SCL en a accepté la demande.

EXAMEN DES REGISTRES SST :

▪ Examen du registre SST

7 fiches ont été consultées en séances :

- 6 sont clôturées ce jour (dont une fera partie des suites à donner)
- 1 fiche non clôturée ([2025-19](#)) fera partie des suites à donner et sera revue lors de la prochaine instance de la FS

Concernant cette fiche non clôturée, la responsable RH a rappelé que les fiches de registre SST ne doivent pas faire référence aux soins des agents.

La **CFDT** souhaiterait que les membres de la FS puissent obtenir des photos du collecteur. La responsable du pôle RH n'est pas opposée à cette demande.

La **CFDT** demande à la RSSE du laboratoire de la Réunion si on peut neutraliser uniquement le poste avec le collecteur ébréché et continuer à utiliser les autres postes de l'appareil dans l'attente d'un remplacement.

La **CFDT** suggère de contacter les différents laboratoires du SCL afin de voir si l'un d'eux utilise aussi cet équipement et aurait un collecteur en stock.

La responsable RH termine ce point en demandant à la RSSE de neutraliser le ou les entonnoirs, d'envoyer un message de consignes aux agents du laboratoire et de relancer le fournisseur pour l'obtention rapide d'un devis.

Sur une autre fiche relative à un départ de feu nocturne durant un WE dans un frigo ([2026-1](#)), la **CFDT** demande à ce qu'un inventaire des réfrigérateurs contenant des produits inflammables soit effectué au SCL.

La responsable RH répond qu'une vérification du registre SST sera effectuée dans un premier temps avant de démarrer un chantier de cette ampleur.

INCENDIE AU LABORATOIRE DE MARSEILLE

[\(Cf. ACTU 7 → Groupe de travail de la FS-SSCT du 01 avril 2026\)](#)

La fiche bilan déjà présentée aux membres de la FS lors du GT du 01 avril 2026 a été actualisée.



Cfdt:

CCRF &
LABORATOIRES

La responsable RH remercie le laboratoire de Marseille pour son implication sur l'avancée du chantier. Elle apporte des réponses sur les différentes questions formulées par les membres de la FS lors du dernier GT.

Sur l'utilisation de l'éther éthylique non stabilisé, la **CFDT** souhaiterait savoir quels sont les laboratoires qui en utilisent et, si c'est le cas, s'il est utilisé à chaud.

La responsable RH répond que tous les laboratoires du SCL doivent transmettre leur liste des postes à risques. Le processus PRESERVER travaillera sur ce sujet et une synthèse sera présentée aux membres de la FS.

Concernant l'absence de prescription (non exigée par le système qualité), la **CFDT** demande à ce qu'une information pour une utilisation en toute sécurité soit à minima sur la paillasse ou à proximité de l'équipement car on ne doit pas faire abstraction des éléments de sécurité. La responsable RH affirme qu'un rappel sera fait en CODIR pour que les chapitres « sécurité » soit correctement complété dans les prescriptions analytiques (ANA.PRT) et notices techniques (EXP.PRT).

Sur la présence d'extincteurs « adéquats » à proximité de salles d'analyses, un syndicat attire la vigilance sur d'éventuels déménagements de domaine ou de déplacement de matériel. Il convient de vérifier que les extincteurs correspondent toujours aux risques encourus.

L'ISST référent fait également un rappel sur l'extincteur à poudre qui est le plus efficace et le plus utilisé.

Il rappelle aussi qu'un accident à rarement une cause unique et qu'il est pertinent de réaliser [arbre des causes](#).

ÉVOLUTION DU SERVICE

[\(Cf. ACTU 7 → Groupe de travail de la FS-SSCT du 01 avril 2026\)](#)

▪ Domaines « boissons » et « isotopie »

La responsable RH explique que le chef du SCL a relancé la DGCCRF dernièrement. N'ayant pas obtenu de réponse à ce jour, le projet est donc en standby.

La **CFDT**, inquiète pour les agents concernés, émet les hypothèses qui s'offrent à eux pour 2026 :

- Annulation du projet et maintien de l'activité dans les deux laboratoires
- Arrêt complet de l'activité au laboratoire de Montpellier
- Maintien de l'activité Isotopie D06 au laboratoire de Montpellier

Un syndicat demande également à ce que l'ISST compétent puisse visiter le laboratoire de Bordeaux spécifiquement sur la thématique micro-vinification comme cela avait été fait au laboratoire de Montpellier.

La responsable RH termine ce point en précisant qu'une fois la réponse de la DGCCF obtenue, les membres de la FS seront réunis pour être informés plus concrètement sur l'avancée du projet.

▪ Domaine « microbiologie »

Les laboratoires concernés (Lyon et Montpellier) n'ayant pas encore retrouvé une activité importante, la direction du SCL n'est pas en capacité d'évaluer l'adéquation des ressources.



Cfdt:

CCRF &
LABORATOIRES

POINT SUR LA SITUATION AU SEIN DU LABORATOIRE DES ANTILLES

- Point social

Patrice Janvion a intégré, en tant que responsable d'établissement, le laboratoire des Antilles le 1^{er} avril 2026.

Le plan Qualisocial sera discuté prochainement avec le responsable d'établissement qui est, de ce fait, intégré dans le dispositif.

Le collectif de travail va mieux, la sérénité semble être retrouvée et la **CFDT** s'en réjouit.

Concernant les moyens humains :

- Un agent va réintégrer la douane à partir du 1^{er} mai 2026.
- Un agent a été recruté pour le déménagement du laboratoire.
- Un agent de catégorie C, pour la préparation des échantillons, est en cours de recrutement.

- Point déménagement

Le SCL a toujours des difficultés avec une des entreprises, c'est pour cela qu'elle a procédé à une mise en demeure de celle-ci en lui demandant d'effectuer la prestation avec une date butoir fixée au 27 avril 2026. La livraison est prévue pour la première semaine de juin 2026.

La livraison des paillasse et des bureaux a été effectuée et les matériels sont en cours d'installation.

Une visite du nouveau laboratoire a été proposée aux agents ce qui leur permet de mieux se projeter dans leur nouvel espace de travail.

POINT SUR LA SITUATION AU SEIN DU LABORATOIRE DE BORDEAUX

Mme Lepeltier, psychologue du travail, missionnée par l'organisme Qualisocial est intervenue pour présenter, aux membres de la FS, l'intervention psychosociale en cours au laboratoire de Bordeaux.

Elle est revenue sur le contexte de la situation, la méthodologie utilisée, l'établissement du plan d'action et les actions en cours et à venir.

La responsable RH ainsi que les membres de la FS remercient Mme Lepeltier pour la qualité de cette restitution et précise que les actions listées actuelles n'excluent pas la mise en place de nouvelles actions.

La **CFDT** a fait remarquer pour un énième fois les problématiques récurrentes lors de chaque intervention psychosociale faite dans les laboratoires, à savoir :

- Le manque de moyens humains et matériels
- L'articulation de l'encadrement entre les ingénieurs, directeurs et les fonctions RDOS - RDOS Adjoint, RUS, ...
-

Elle a également demandé si elle ferait un suivi dans le temps suite aux différentes actions menées à terme, Mme Lepeltier répond que cela dépendra du comité de pilotage.

EXAMEN DES DUERP-2025 ET PAP-2026

Dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents, les laboratoires ont répertorié l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents ont été exposés dans chaque unité de travail en 2025. L'ensemble des DUERP et PAP ont été parcourus en séance.

Le tableau ci-dessous répertorie pour chaque laboratoire : le nombre de lignes constituant le DUERP et le nombre de lignes concernant les RPS accompagnés des lignes classées par priorité (1,2,3).

Rappel : la priorité est établie en fonction du résultat de la cotation finale, à savoir :

18 à 27	Priorité 1 : Prendre mesures de façon urgente
9 à 12	Priorité 2 : Prévoir mesures à moyen terme
1 à 8	Priorité 3 : risque faible

Laboratoire	Nombre de lignes DUERP	Nombre de cotation P1	Nombre de cotation P2	Nombre de cotation P3	Nombre de lignes RPS	RPS cotation P1	RPS cotation P2	RPS cotation P3
La Réunion	22	0	5	17	2	0	0	2
Le Havre	21	0	3	18	4	0	0	4
Lille	27	0	3	24	7	0	0	3
Montpellier	31	0	10	21	6	0	4	2
Marseille	34	0	14	20	12	0	7	5
Rennes	27	0	3	24	9	0	0	9
Lyon	22	0	5	17	2	0	0	1
Les Antilles	28	0	10	18	5	0	2	3
Bordeaux	63	0	24	39	24	0	17	7
Strasbourg	18	0	3	15	4	0	0	4
Paris	50	0	7	43	14	0	2	12
Unité de direction	6	0	0	6	2	0	0	2

Sont recensés en 2025 :

- Aucun risque en priorité 1
- 25% des risques en priorité 2 (en hausse par rapport à 2024)
- 75% des risque en priorité 3 (en baisse par rapport à 2024)

La responsable RH a remercié les RSSE de chaque laboratoire pour tout le travail effectué.

Pour les DUERP-2025, les formations SST ont été incluses dans le risque « Électricité », le processus PRÉSERVER discutera de leur classement dans les DUERP-2026.

Le processus PRÉSERVER va également se renseigner auprès des laboratoires réalisant des analyses de « stupéfiants » ayant une problématique d'odeur remontée dans les DUERP car il convient de mettre en place des actions.

Les RSSE des laboratoires devront menées certaines actions suite à ces réunions :

- Reformuler certaines descriptions pour être en adéquation avec le risque identifié
- Vérifier la cohérence entre les mesures de prévention et la nature du risque
- Identifier et reclasser, si possible, les « Autres risques » en risques, chimiques, activité physique, électricité, ...
- Revoir certaines cotations sans pour autant remettre en cause le travail qui a été effectué.

Informations diverses :

- Concernant le télétravail, le responsable d'établissement à la charge d'organiser les équipes comme il le souhaite.
- Pour le travail isolé, privilégier des tâches en présence d'agents (ex : décalage horaire)
- Suite au constat que certains agents n'ont pas connaissance de l'ensemble des fonctionnalités d'ODYSSÉE, une formation leur sera donc proposée
- Des travaux sur les fonctions RDOS-RDOS Adjoint seront menés en CSAS
- Des travaux de simplification des habilitations ont commencé en 2025

La **CFDT** a réitéré une nouvelle fois qu'à ce jour, les carrières des ingénieurs notamment, le statut, les primes CIA des agents font qu'ils ont le sentiment de ne pas évoluer. Tout cela ne facilite pas un travail apaisé mais plutôt un sentiment de déclassement et de mal-être.

La responsable RH répond que des demandes sont régulièrement faites au Secrétariat Général que ce soit pour des augmentation de budget, de personnels, de primes CIA.

Il est dommage que l'Administration ne mette pas en copie de leurs demandes régulières les élus du CSA-S.

La **CFDT Finances** pourrait peser aussi de son côté au niveau Ministériel vu la double tutelle du SCL.

▪ **Focus sur les principaux risques rencontrés, dont les RPS.**

Des modifications des DUERP ayant été faites en séance (cotation, reclassement de risques, ...), le document présenté « synthèse quantitative des DUERP-2025 et PAP-2026 » n'est plus adéquat. Il sera revu et présenté lors d'une prochaine instance.

Pour terminer ce point, les membres de la FS ont acté la répartition des financements des différentes actions des PAP des laboratoires.

Prochainement, les membres de la FS vont devoir se consulter pour émettre un avis qu'ils transmettront à la direction du SCL. Celui-ci sera approuvé lors de la prochaine instance.

La **CFDT** constate et déplore les (trop) nombreux RPS relatifs à la charge de travail et pression dus à un manque chronique et aigu d'effectifs.

Il faudrait plutôt **AJUSTER** les missions aux effectifs que d'ASSURER les objectifs du service quand cela n'est manifestement plus possible sans un renfort d'effectifs conséquents (plus qu'hypothétique dans le contexte actuel !!).

QUESTION EST INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Contrôle quinquennal des sorbonnes**

La responsable RH évoque la possibilité d'arrêter de faire le contrôle quinquennal des sorbonnes par un prestataire externe (Bureau Veritas). Les contrôles seraient tout de même faits annuellement par les agents concernés des différents laboratoires du SCL.

Suite aux discussions, il a été acté que le contrôle quinquennal des sorbonnes serait effectué en 2026.



CCRF &
LABORATOIRES

▪ **Agenda social**

La FS-SSCT prévue les 3 et 4 juin 2026 est déplacée au 30 juin et 1^{er} juillet 2026 en présentiel.

Le CSAS prévu le 1^{er} juillet est reporté le 3 juin 2026 en présentiel.

Le GT du CSAS prévu le 20 mai est annulé.

La **CFDT** rappelle à la direction de mettre à jour le calendrier social sur l'Intranet du service.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information

complémentaire cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) **02 99 14 37 14**

Jean-Michel Combes (L34) **04 67 04 62 68**